



TOURNOI DES IN'SOM'NIAKS

Tournoi nocturne de doubles mixtes

du SOM Badminton Le Mans

Mardi 10 novembre 2020 à partir de 20h00

Le tournoi :

Tournoi séniors ouvert aux joueurs et joueuses licenciés FFBaD **classés R4 à NC**.
Ouvert aux catégories sénior, minime (classé D7 minimum), cadet, junior, vétéran.
Tableaux de doubles mixtes.

Dates et horaires :

La compétition débutera **mardi 10 novembre 2020 à 20h00** et se terminera vers **3h00**.

Les **convocations seront disponibles le mercredi 4 novembre 2020** sur l'application **EBAD**, le site **BADNET**, et le site du club www.sombadminton72lemans.com.

Lieu :

La compétition se déroulera au **Gymnase de la Californie** (5 terrains de doubles), Parc de la Californie, 201 rue Henri Champion, 72100 Le Mans.

Tableaux :

Constitution des **tableaux en séries selon le classement par points hebdomadaire CPPH à J-15**.
Répartition des joueurs de préférence en poules de 4 avec 2 sortants par poule puis élimination directe ou en poule unique de 4, 5 ou 6 maximum selon les inscriptions et si suffisamment de joueurs inscrits.

Le **tirage au sort** sera effectué le **lundi 2 novembre 2020**.

Droits d'inscription :

Poules de 4 minimum !!!

Le tableau : **13 €**

Inscriptions :

Possibilité de s'inscrire et de payer directement en ligne via l'application **EBAD** ou sur le site **BADNET**.

Possibilité de s'inscrire par courrier en envoyant la feuille d'inscription du tournoi ou le document généré lors de l'inscription sur EBAD, BADNET ou BADISTE accompagné du paiement par chèque (Chèque libellé à l'ordre du « SOM Badminton »).

Les inscriptions courriers seront à adresser à l'adresse suivante :



SOM BADMINTON
201 rue Henri Champion
72100 Le Mans



La **date limite d'inscription est le dimanche 1 novembre 2020.**

Les inscriptions seront prises en considération après réception de l'inscription et du paiement. Afin de respecter les horaires prévus pour ce tournoi, le nombre de participants est limité. Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions ou de manière à équilibrer les tableaux.

Récompenses et lots :

Plus de **500 € de récompenses en chèques, bons d'achats et lots** récompenseront les vainqueurs et finalistes.

Restauration :

Une buvette variée sera à votre disposition durant la soirée afin que vous puissiez vous restaurer.

Volants :

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition sera le **RSL No.3**. Des tubes de volants pourront être vendus lors de la compétition.

Arbitrages :

La juge-arbitre du tournoi sera **Mme Magalie SOULOY**.

Les matchs seront en auto-arbitrage. Des matchs pourront être arbitrés par des arbitres ou arbitres en formation.

Le règlement du tournoi est disponible et sera affiché dans la salle lors de la compétition.

Hébergements :

De nombreux lieux d'hébergement sont disponibles au Mans et ses alentours.

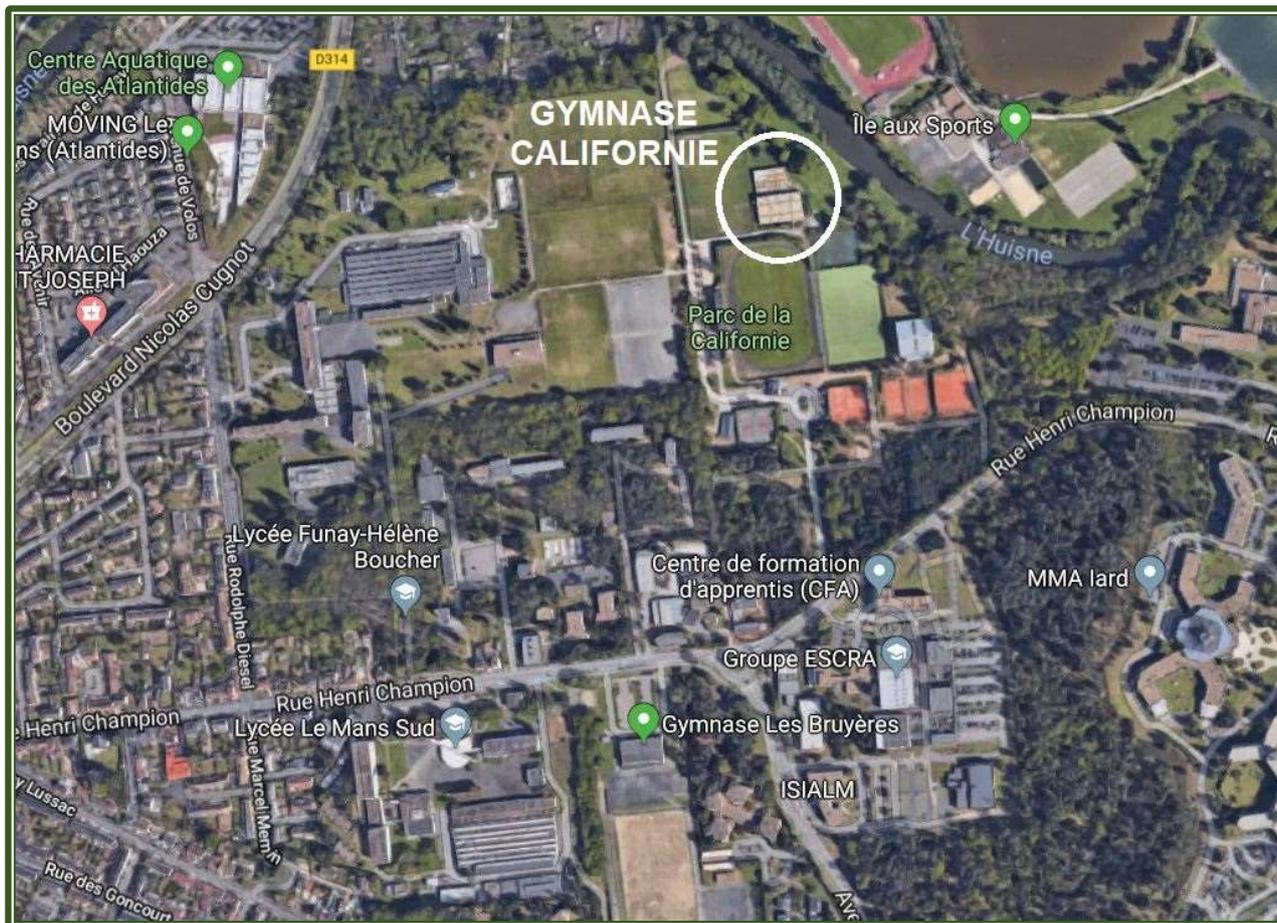
- Hôtel IBIS, rue Clément Marot, 72100 Le Mans, 02.43.86.14.14.
- Hôtel NOVOTEL, Bords de l'Huisne, Boulevard Robert Schuman, 72100 Le Mans, 02.43.85.26.80.
- Hôtel M PAPEA, Les Foucauges, 72530 Yvré-l'Evêque, 02 43 89 64 09.
- Camping LE PONT ROMAIN, 1 chemin de Réveillon, 72530 Yvré-l'Evêque, 02.43.82.25.39.

Renseignements :

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter au numéro suivant : **06.99.90.55.62**

Où bien à l'adresse mail suivante: sombadlemans@gmail.com

Plan du complexe sportif de la Californie :



Gymnase de la Californie, Parc de la Californie, 201 rue Henri Champion, 72100 Le Mans

*** Pensez au covoiturage ***



RÈGLEMENT DU TOURNOI



1. Numéro d'autorisation du tournoi : 20.PDLL.72/TI.F./002
2. Juge Arbitre : **Mme Magalie SOULOY**.
3. Tournoi ouvert aux séries R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/NC en Double Mixte.
Le classement considéré sera le classement par point hebdomadaire CCPH à J-15 de la compétition.
4. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si le forfait n'est pas annoncé avant **la date du tirage au sort du lundi 2 novembre 2020** et s'il n'est pas justifié après cette date.
5. Les joueurs peuvent participer au tournoi si leur classement de mixte le permet.
6. Le nombre de joueur étant limité, les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre d'arrivée, ou de manière à équilibrer les tableaux jusqu'à **la date limite d'inscription du dimanche 1 novembre 2020**.
7. Tout participant doit être licencié et en règle avec la FFBaD.
8. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.
9. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match, ainsi qu'une tenue réglementaire conforme aux circulaires de la FFBaD.
10. Les matchs seront auto-arbitrés, des matchs pourront être arbitrés par des arbitres ou arbitres en formation.
11. Le temps dit « d'échauffement » sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain.
12. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés.
13. Le comité d'organisation du tournoi, avec l'accord du juge-arbitre, se réserve le droit de compléter ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
14. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.
15. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes sur l'horaire prévu. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
16. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée.
17. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se verra remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
18. L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.
19. Les règles en application sont celles de la FFBaD.
20. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avvertir la table de marque et le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
21. **Les convocations seront disponibles à partir du mercredi 4 novembre 2020** sur l'application **EBAD**, le site **BADNET** et le site du club www.sombadminton72lemans.com. Elles pourront être envoyées par mail.
22. Répartition des joueurs en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule puis élimination directe ou poule unique de 4, 5 ou 6 maximum selon les inscriptions.
23. Le joueur devra respecter les mesures sanitaires mises en place durant le tournoi.
Si l'organisation du tournoi se révélait impossible à la date prévue, les joueurs inscrits seront remboursés.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
25. Toute participation au tournoi du SOM Badminton implique le respect du présent règlement.